

CS19122022

08) AVENANT N°2 - LOT 2 « ESSUYAGE » - AVENANT N°1 - LOT 6 « ARTICLE DE CUISINE » - SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC LA SOCIETE PAREDES

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le marché de produits d'entretien a été attribué le 21 novembre 2019 et notamment le lot 2 « essuyage », et le lot 6 « articles de cuisine » à la société PAREDES, dont le siège social se situe 126 rue de Rotterdam 59910 à BONDUES.

Il indique que la société PAREDES a informé le SIVOM d'une augmentation des tarifs de certains articles suite à une pénurie des matières premières et à une inflation des prix mais s'ajoutent aussi les augmentations de carburant, d'électricité et du salaire minimum de croissance (SMIC) au niveau des charges salariales.

Il souligne que la présente modification a pour objet le réajustement des prix de certains articles dont la liste est annexée à la présente délibération. Ce réajustement est lié à la pénurie de matières premières, due à la crise actuelle, entraînant une hausse des prix imposée par les fournisseurs.

En application des dispositions de l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique, la modification du marché est possible lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R2194-3 dudit code, la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

L'article susmentionné renvoie aux circonstances imprévues, qui permet à une entreprise rencontrant des conditions économiques exceptionnellement défavorables et imprévisibles, de demander un règlement supérieur à celui prévu contractuellement au marché.

En outre, la Direction des Affaires Juridiques, dans sa fiche en date du 29 juillet 2021 relative à la flambée des prix et au risque de pénuries de matières premières, entérine la possibilité donnée au pouvoir adjudicateur d'apprécier l'éventuelle augmentation en fonction de la situation économique du moment et des justificatifs avancés par le titulaire du marché et notamment la preuve que l'achat des matériaux concernés était bien postérieur à la période pendant laquelle le prix de ces derniers a augmenté de façon imprévisible .

En l'espèce, la hausse des coûts des matières et la flambée des coûts de transport répondent aux conditions posées par la création prétorienne et aux circonstances particulières liées à la crise actuelle.

Il ajoute que l'augmentation des prix pour le lot 2 représente une augmentation en moyenne de 25% par rapport au marché initial. et que celle pour le lot 6 une augmentation de 1,98% par rapport au marché initial.

La Commission d'Attribution des Marchés (CAO) s'est réunie le 1^{er} décembre 2022 et a émis à l'unanimité un avis favorable.

Afin de permettre aux services la continuité et l'adaptation des commandes aux fluctuations du marché de produits d'entretien dans le contexte actuel, il vous est proposé d'adopter le nouveau bordereau des prix applicable à compter du lendemain de la date d'envoi de la présente délibération au contrôle de légalité.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Il propose de régulariser la revalorisation des tarifs de ces produits par la conclusion d'un avenant.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents, (55 voix pour)

AUTORISE la signature d'un avenant avec la société PAREDES du marché « Achat de produits d'entretien » - Lot 2 « Essuyage » et du lot 6 « Articles de cuisine » dans les conditions susmentionnées

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Vice-Président délégué,



Jean-Pierre BEVE

ACTE EXÉCUTOIRE
Notifié - Publié le 5/01/2023.
Pour le Président
Le Vice-Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.
- informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joëlle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUS délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaient excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaient absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d' **AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIÈRE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

09) AVENANT N°2 : MARCHE « DENREES ALIMENTAIRES » - LOT 4 « BEURRE ŒUFS FROMAGE » - SOCIETE PROLAIDIS

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le marché de produits denrées alimentaires a été attribué le 6 décembre 2021 et notamment le lot 4 « beurre-œufs-fromage » à la société PROLAIDIS, située 69 rue de la Croix Bougard 59810 LESQUIN.

Il indique que la société PROLAIDIS a informé le SIVOM d'une augmentation des tarifs de certains articles suite à une pénurie des matières premières et à une inflation des prix mais s'ajoutent aussi les augmentations de carburant, d'électricité et du salaire minimum de croissance (SMIC) au niveau des charges salariales

En application des dispositions de l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique, la modification du marché est possible lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R2194-3 dudit code, la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

L'article susmentionné renvoie aux circonstances imprévues, qui permet à une entreprise rencontrant des conditions économiques exceptionnellement défavorables et imprévisibles, de demander un règlement supérieur à celui prévu contractuellement au marché.

En outre, la Direction des Affaires Juridiques, dans sa fiche en date du 29 juillet 2021 relative à la flambée des prix et au risque de pénuries de matières premières, entérine la possibilité donnée au pouvoir adjudicateur d'apprécier l'éventuelle augmentation en fonction de la situation économique du moment et des justificatifs avancés par le titulaire du marché et notamment la preuve que l'achat des matériaux concernés était bien postérieur à la période pendant laquelle le prix de ces derniers a augmenté de façon imprévisible .

En l'espèce, la hausse des coûts des matières et la flambée des coûts de transport répondent aux conditions posées par la création prétorienne et aux circonstances particulières liées à la crise actuelle.

Il précise que l'augmentation des prix représente en moyenne 26,69% par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1^{er} décembre 2022 et a émis à l'unanimité un avis favorable.

Afin de permettre aux services la continuité et l'adaptation des commandes aux fluctuations du marché de denrées alimentaires dans le contexte actuel, il vous est proposé d'adopter le nouveau bordereau des prix applicable à compter du lendemain de la date d'envoi de la présente délibération au contrôle de légalité.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Il propose de régulariser la revalorisation des tarifs de ces produits par la conclusion d'un avenant.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents, (55 voix pour)

AUTORISE la signature d'un avenant avec la société PROLAIDIS du marché « Denrées alimentaires » - Lot 4 « Beurre – Œufs - Fromage » dans les conditions susmentionnées.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Vice-Président délégué,



Jean-Pierre BEVE

ACTE EXÉCUTOIRE
Notifié - Publié le 5/01/2023
Pour le Président
Le Vice-Président

SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU
BRUAYSIS



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

-informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joëlle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUIIS délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaient excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaient absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIÈRE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

**10) ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023 – AUTORISATION**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services du SIVOM.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget 2023, le Président est autorisé :

- à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2022 ;
- à mandater le capital de la dette ;
- à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur hors remboursement de la dette sur autorisation de l'organe délibérant.

✓ Budget Principal

Le montant des crédits votés au Budget Principal en 2022 (hors restes à réaliser 2021) aux comptes de dépenses d'équipement (comptes 20, 21) s'élève à 1 657 471,94 €.

Comptes	Total des crédits ouverts en 2022	25%
20	225 030,00 €	56 257,50 €
21	1 432 441,94 €	358 110,48 €
Total	1 657 471,94 €	414 367,98 €

Il précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 sur les chapitres budgétaires indiqués.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 24 novembre 2022,

A l'unanimité des membres présents (55 voix pour)

.../...

AUTORISE le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2022 avant le vote du budget primitif 2023 du Budget Principal

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre des délibérations les Membres présents.

Le Vice-Président délégué



Gabriel BELAMIRI

ACTE EXÉCUTOIRE
Notifié - Publié le 5.10.1.2023
Pour le Président
Le Vice-Président

SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU
BRUAYSIS

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUS délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaiet excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaiet excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaiet absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIERE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

**11) ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
LE VOTE DU BUDGET ANNEXE S.S.I.A.D. 2023 – AUTORISATION**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services du SIVOM.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget 2023, le Président est autorisé :

- à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2022 ;
- à mandater le capital de la dette ;
- à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur hors remboursement de la dette sur autorisation de l'organe délibérant.

✓ Budget Annexe SSIAD

Le montant des crédits votés au Budget Annexe SSIAD en 2022 (hors restes à réaliser 2021) aux comptes de dépenses d'équipement (comptes 20, 21) s'élève à 199 997,26 €.

Comptes	Total des crédits ouverts en 2022	25%
20	5 000,00 €	1 250,00 €
21	194 997,26 €	48 749,31 €
Total	199 997,26 €	49 999,31 €

Il précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 sur les chapitres budgétaires indiqués.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 24 novembre 2022,

A l'unanimité des membres présents (55 voix pour)

AUTORISE le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2022 avant le vote du budget primitif 2023 du Budget SSIAD

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

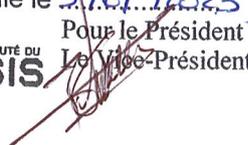
Et ont signé au registre des délibérations les Membres présents.

Le Vice-Président délégué



Gabriel BELAMIRI

ACTE EXÉCUTOIRE
Notifié - Publié le 5/01/2023
Pour le Président
Le Vice-Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEL délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaiet excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaiet excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaiet absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIERE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

**12) ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
LE VOTE DU BUDGET ANNEXE E.H.P.A.D. 2023 – AUTORISATION**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services du SIVOM.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget 2023, le Président est autorisé :

- à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2022 ;
- à mandater le capital de la dette ;
- à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur hors remboursement de la dette sur autorisation de l'organe délibérant.

✓ Budget Annexe EHPAD

Le montant des crédits votés au Budget Annexe EHPAD en 2022 (hors restes à réaliser 2021) aux comptes de dépenses d'équipement (compte 21) s'élève à 100 000,00 €.

Comptes	Total des crédits ouverts en 2022	25%
21	100 000,00 €	25 000,00 €
Total	100 000,00 €	25 000,00 €

Il précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 sur les chapitres budgétaires indiqués.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 24 novembre 2022,

A l'unanimité des membres présents (55 voix pour)

AUTORISE le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2022 avant le vote du budget primitif 2023 du Budget EHPAD

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre des délibérations les Membres présents.

Le Vice-Président délégué



Gabriel BELAMIRI

ACTE EXÉCUTOIRE
Notifié - Publié le 5.10.2023
Pour le Président
Le Vice-Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMELPUIIS délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaiet excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaiet excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaiet absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIERE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

13) BUDGET PRINCIPAL - PARTICIPATION DES COMMUNES 2023 – FIXATION DU MONTANT DU 1^{ER} ACOMPTE

Monsieur le Président rappelle que les participations des communes adhérant au SIVOM sont perçues par acomptes au premier, deuxième et troisième trimestre et le solde selon un calcul rectificatif basé sur la publication des données DGF de l'année considérée (habituellement en septembre ou octobre).

Il indique qu'au regard de la structure même du SIVOM qui ne possède pas de fiscalité directe, il conviendrait de lancer le premier acompte des participations dès la mi-janvier mais qu'à cette date, les montants de celles-ci ne sont pas encore votés.

Monsieur le Président propose que le montant du premier acompte des participations des communes soit identique au montant du solde de l'année précédente, repris ci-dessous, l'ajustement éventuel se fera en fin d'année.

Communes	Montant du premier acompte
AUCHEL	67 951.00
BAJUS	984.00
BARLIN	33 947.00
BEUGIN	2 259.00
BRUAY-LA-BUISSIERE	310 943.00
CALONNE-RICOUART	99 888.00
CAMBLAIN-CHATELAIN	10 520.00
CAUCHY A LA TOUR	14 711.00
CAUCOURT	965.00
LA COMTE	1 751.00
DIVION	114 884.00
ESTREE CAUCHY	746.00
FRESNICOURT-LE-DOLMEN	4 853.00
GAUCHIN-LE-GAL	1 083.00
HAILLICOURT	31 922.00
HERMIN	621.00
HERSIN-COUPIGNY	50 024.00
HESDIGNEUL-LES-BETHUNE	3 253.00
HOUCHIN	3 173.00
HOUDAIN	47 370.00

**Sivom
de la Communauté
du Bruaysis**

MAISNIL-LES-RUITZ	6 718.00
MARLES-LES-MINES	86 446
OURTON	2 913.00
REBREUVE-RANCHICOURT	7 360.00
RUITZ	19 225.00

Après avis favorable du Bureau Syndical du 24 novembre 2022,

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

A l'unanimité des Membres présents (55 voix pour)

AUTORISE à ce que le montant du premier acompte des participations sollicitées auprès des communes adhérant au SIVOM soit identique au montant du solde réclamé l'année précédente

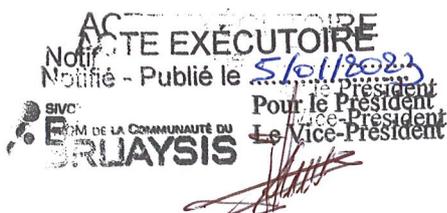
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre des délibérations les Membres présents.

Le Vice-Président Délégué,



Gabriel BELAMIRI



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.
- informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEL délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaiet excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaiet excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaiet absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIERE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

14) RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BRUAYSIS POUR ASSURER DES MISSIONS ADMINISTRATIVES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX DE LA VILLE DE CALONNE-RICOUART.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre du fonctionnement de l'organisation du pôle administratif de la ville de Calonne-Ricouart, Monsieur le Maire a sollicité la poursuite de la mise à disposition d'un agent du SIVOM auprès de ses services à raison de 70% de son temps de travail.

Il propose, pour répondre au besoin exprimé, que la mise à disposition qui arrivera à son terme au soir du 20 décembre 2022 soit prolongée pour une durée de 3 mois, à compter du 21 décembre 2022.

Il indique que dans le cadre de cette nouvelle convention, la ville de Calonne-Ricouart remboursera au SIVOM de la Communauté du Bruaysis, 70% des salaires bruts et charges patronales y afférentes.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 24 novembre 2022,

A l'unanimité des membres présents (55 voix pour)

AUTORISE le renouvellement de la mise à disposition pour une durée de 3 mois à compter du 21 décembre 2022, et la signature de la convention y afférente

ET

AUTORISE le Président à encaisser les recettes associées à cette mise à disposition

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

ACTE EXECUTOIRE

Notifié - Publié le ...*51.01.2023*

Pour le Président

Le Vice-Président



La Vice-Présidente déléguée,

Anne-Sophie COLLIEZ

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.
- informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMELPUS délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaiet excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaiet excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaiet absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIÈRE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

**15) RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE
D'HERSIN-COUPIGNY POUR ASSURER DES MISSIONS AU SEIN DU SERVICE
« COMMUNICATION » DU SIVOM**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre du fonctionnement du service « Communication » du SIVOM, il serait nécessaire de poursuivre la mise à disposition d'un agent en charge de la communication de la commune d'Hersin-Coupigny pour réaliser des missions d'appui auprès de l'agente en charge de communication du SIVOM du Bruaysis, à raison de 35 heures maximum par mois. Un avenant pourra être signé entre les deux parties pour revaloriser le temps de mise à disposition de l'agent le cas échéant.

Dans ce cadre, il propose de renouveler cette mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 mois renouvelable deux fois. A ce titre, il convient de mettre en place une nouvelle convention de mise à disposition de cet agent entre le SIVOM et la ville d'Hersin-Coupigny

Il précise que dans le cadre de cette convention, le SIVOM rembourse à la commune d'Hersin-Coupigny, 100 % des salaires bruts et charges patronales y afférentes. Ces remboursements seront calculés au prorata du temps de présence de l'agent mis à disposition.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 24 novembre 2022

A l'unanimité des Membres présents (55 voix pour)

AUTORISE son Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune d'Hersin-Coupigny selon les conditions reprises ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre des délibérations, les Membres présents.

La Vice-Présidente Déléguée

ACTE EXÉCUTOIRE
Notifié - Publié le 5/11/2023
Pour le Président
Le Vice-Président

**SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU
BRUAYSIS**



Anne-Sophie COLLIEZ

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.
- informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEL délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaiet excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaiet excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaiet absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIERE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

16) CREATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Président informe l'Assemblée qu'en application du Code Général de la Fonction Publique et afin de faire face à d'éventuels accroissements temporaires d'activité, il conviendrait de pouvoir recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, au sein du SSIAD, du SAAD et de l'EHPAD.

Il indique que pour répondre à ce type de besoins conjoncturels, il est proposé de créer des postes d'agents contractuels dans les grades suivants :

- Création de 4 emplois d'aide-soignant classe normale, à temps complet à raison de 35 heures par semaine.
- Création de 10 emplois d'aide-soignant classe normale, à temps non complet à raison de 28 heures par semaine.
- Création de 3 emplois d'aide-soignant classe normale, à temps non complet à raison de 21 heures par semaine.
- Création de 3 emplois d'aide-soignant classe normale, à temps non complet à raison de 17 heures 30 par semaine
- Création de 10 emplois d'agent social, à temps non complet à raison de 21 heures par semaine.

Le Président précise que ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Il/Elle devra justifier des diplômes ou titres professionnels requis pour assurer les fonctions associées aux postes créés.

La rémunération sera calculée par référence à l'un des échelons appartenant à la grille indiciaire du grade auquel appartient chaque poste créé. Des primes équivalentes au régime indemnitaire des postes créés pourront, le cas échéant, également être versées.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 24 novembre 2022,

A l'unanimité des Membres présents (55 voix pour)

AUTORISE le Président la création de ces postes à compter du 1er janvier 2023 pour répondre à un éventuel besoin de personnel et faire face à des situations d'accroissement temporaire d'activité

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre des délibérations, les Membres présents.

ACTE EXÉCUTOIRE

Notifié - Publié le 5.10.1.2023

Pour le Président

Le Vice-Président



La Vice-Présidente déléguée

Anne-Sophie COLLIEZ

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

- informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEL délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaiet excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaiet excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaiet absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIÈRE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

**17) DETERMINATION DES COEFFICIENTS DE COMPLEXITE POUR CERTAINES
COMPETENCES TECHNIQUES POUR L'ANNEE 2023**

Considérant les statuts du SIVOM de la Communauté du Bruaysis, et plus particulièrement l'article 11 qui stipule que « Chaque commune supporte obligatoirement les dépenses correspondant aux compétences optionnelles qu'elle a transférées au Syndicat (...) »

En ce qui concerne les compétences transférées du Pôle Technique, la contribution des communes est établie selon les caractéristiques suivantes :

➤ Pour la compétence **Balayage Mécanisé**

La contribution des communes sera répartie au nombre de kilomètres transférés affecté d'un coefficient de complexité.

➤ Pour la compétence **Eclairage public**

La contribution des communes sera répartie de la manière suivante :

Pour l'entretien et le renouvellement des armoires, des réseaux non enterrés et des points lumineux, il sera fait application d'une clé de répartition par point lumineux affecté d'un coefficient de complexité.

➤ Pour la compétence **Feux Tricolores**

La contribution des communes sera répartie au feu tricolore affecté d'un coefficient de complexité.

➤ Pour la compétence **Espaces verts**

La contribution des communes sera établie par application d'une clé de répartition au mètre carré des espaces verts transférés affecté d'un coefficient de complexité.

Il est à noter que pour les compétences à caractère technique, il peut exister la particularité suivante :

Un coefficient de complexité peut être appliqué.

Conformément aux statuts du SIVOM de la Communauté du Bruaysis, il appartiendra au Comité Syndical de fixer par délibération expresse les modalités de détermination de ces coefficients de complexité.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2023, il est proposé de redéfinir les modalités d'application ainsi que les coefficients de complexité applicables aux compétences selon les caractéristiques suivantes :

a) COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Il n'y a pas d'évolution de coefficient de complexité pour le service « Eclairage Public » aux modalités d'application de la compétence au 1^{er} janvier 2023.

b) COMPETENCE « ESPACES VERTS »

Il n'y a pas d'évolution de coefficient de complexité pour le service « Espaces Verts » aux modalités d'application de la compétence au 1^{er} janvier 2023.

c) COMPETENCE « BALAYAGE MECANISE »

Il n'y a pas d'évolution de coefficient de complexité pour le service « Balayage Mécanisé » aux modalités d'application de la compétence au 1^{er} janvier 2023.

d) COMPETENCE « SIGNALISATION FEUX TRICOLORES »

Il n'y a pas d'évolution de coefficient de complexité pour le service « Feux Tricolores » aux modalités d'application de la compétence au 1^{er} janvier 2023.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 24 novembre 2022,

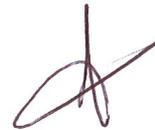
A l'unanimité des Membres présents (55 voix pour)

AUTORISE le maintien des coefficients actuels aux modalités d'application de la compétence pour les services « Eclairage Public », « Espaces Verts », « Balayage mécanisé » et « Signalisation-feux tricolores », à compter du 1^{er} janvier 2023 conformément aux annexes jointes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre des délibérations, les Membres présents.

Le Vice-Président Délégué,



Jacky LEMOINE

ACTE EXÉCUTOIRE
Notifié - Publié le 13.01.2023,
Pour le Président
Le Vice-Président



**SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU
BRUAYSIS**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.
- informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEL délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaient excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- M. Joel KMIĘCZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaient absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIÈRE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

18) DESIGNATION SPECIFIQUE DES SURFACES D'INTERVENTION POUR CHAQUE COMMUNE - ESPACES VERTS – ANNEE 2023

Considérant les statuts du SIVOM de la Communauté du Bruaysis, et plus particulièrement l'article 2 qui stipule que « Le syndicat est habilité à exercer les compétences à caractère optionnel suivantes »

- Pôle social
 - 1. Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
 - 2. Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)
 - 3. Repas à Domicile
 - 4. Prévention et Promotion de la Santé (MIPPS)
 - 5. Equipements d'accueil sociaux et médico-sociaux individuels et collectifs en faveur des personnes âgées, comme les Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les Soins en Résidence Autonomie (SRA)
 - 6. Equipements destinés à la Petite Enfance intéressant plusieurs communes comme le Relais Assistants Maternels (RAM)
 - 7. Actions en faveur de l'insertion des populations en difficulté par convention avec le Conseil Départemental : Insertion Solidarité (SIS)

- Pôle technique

- 1. Voirie

Balayage mécanisé de tout ou partie des caniveaux des voiries publiques ouvertes à la circulation. Les voiries transférées feront l'objet d'une désignation spécifique par les communes lors du transfert de compétence.

- 2. Eclairage public

Entretien et renouvellement des armoires, des réseaux non enterrés et des points lumineux. Le renouvellement s'applique en cas de vétusté ou de détérioration des équipements.

- 3. Espaces verts

Entretien de tout ou partie des espaces verts, terrains de sports enherbés à l'exception de :

- L'entretien des ouvrages et équipements mobiliers, cours d'eau et bassins,
- La réfection des allées et du nettoyage des espaces,
- Du traçage des terrains de sports ;

Les espaces verts et terrains de sports enherbés transférés feront l'objet d'une désignation spécifique par les communes lors du transfert de compétence.

Considérant que le SIVOM de la Communauté du Bruaysis propose aux collectivités membres, une compétence « Espaces Verts », reprise en détail ci-dessus au point 3 du Pôle technique.

Considérant que les statuts du SIVOM de la Communauté du Bruaysis, actuellement en vigueur, et notamment l'article 6 qui stipule que « les compétences optionnelles transférées ne pourront être reprises par une commune au syndicat avant l'expiration de la durée minimale d'adhésion. »

Cette durée minimale d'adhésion varie selon les compétences optionnelles transférées :

- Espaces Verts : 6 ans (par terrain transféré)

La durée minimale d'adhésion s'entend à la date d'adhésion de la commune à la compétence optionnelle au 31 décembre de l'année d'expiration de la durée minimale d'adhésion.

Considérant que les collectivités qui adhèrent à cette compétence désignent spécifiquement les terrains concernés par les espaces verts.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les surfaces de ces espaces sont préalablement définies et sont référencées afin qu'aucune confusion ne puisse interférer sur le mode de calcul de la participation.

Il indique que la participation est calculée sur la base de la surface à entretenir, majorée d'un coefficient de complexité défini en fonction de l'exigence demandée par la commune.

Il précise que ce coefficient de complexité est celui actuellement en vigueur suite à la dernière délibération prise par le Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Bruaysis sur ce sujet.

Le coût annuel 2023 pour chaque commune membre est repris dans le tableau annexé à la présente délibération. Il reprend l'ensemble des éléments détaillés ci-après.

Il ajoute que chaque année, par courrier et au plus tard deux mois avant la date anniversaire, la commune pourra demander un ajustement du coefficient d'un niveau maximal de complexité.

Chaque année, par délibération et au plus tard deux mois avant la date anniversaire, la commune pourra également demander tout retrait d'espace en justifiant la nécessité sans pour autant dépasser 5 % de l'ensemble des surfaces confiées ou ajout d'espaces à entretenir par le SIVOM.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 24 novembre 2022,

A l'unanimité des Membres présents (55 voix pour)

AUTORISE la complétude des délibérations d'adhésion des communes membres à la compétence « Espaces Verts » du SIVOM de la Communauté du Bruaysis en précisant que les terrains transférés ont fait l'objet d'une désignation et d'une délibération par les communes selon le tableau annexé (annexe) à cette délibération pour l'année 2023,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre des délibérations, les Membres présents.

ACTE EXÉCUTOIRE
Notifié - Publié le 13.11.2023
Pour le Président
Le Vice-Président



Le Vice-Président Délégué,



Jacky LEMOINE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>
- informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEL délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaiet excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaiet excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaiet absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIÈRE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

CS19122022

**19) DESIGNATION SPECIFIQUE DES SURFACES D'INTERVENTION POUR CHAQUE
COMMUNE – BALAYAGE MECANISE – ANNEE 2023**

Considérant les statuts du SIVOM de la Communauté du Bruaysis, et plus particulièrement l'article 2 qui stipule que « Le syndicat est habilité à exercer les compétences à caractère optionnel suivantes »

- Pôle social
 - 1. Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
 - 2. Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)
 - 3. Repas à Domicile
 - 4. Prévention et Promotion de la Santé (MIPPS)
 - 5. Equipements d'accueil sociaux et médico-sociaux individuels et collectifs en faveur des personnes âgées, comme les Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les Soins en Résidence Autonomie (SRA)
 - 6. Equipements destinés à la Petite Enfance intéressant plusieurs communes comme le Relais Assistants Maternels (RAM)
 - 7. Actions en faveur de l'insertion des populations en difficulté par convention avec le Conseil Départemental : Insertion Solidarité (SIS)

- Pôle technique :
 - 1. Voirie

Balayage mécanisé de tout ou partie des caniveaux des voiries publiques ouvertes à la circulation. Les voiries transférées feront l'objet d'une désignation spécifique par les communes lors du transfert de compétence.

 - 2. Eclairage public

Entretien et renouvellement des armoires, des réseaux non enterrés et des points lumineux. Le renouvellement s'applique en cas de vétusté ou de détérioration des équipements.

 - 3. Espaces verts

Entretien de tout ou partie des espaces verts, terrains de sports enherbés à l'exception de :

 - L'entretien des ouvrages et équipements mobiliers, cours d'eau et bassins,
 - La réfection des allées et du nettoyage des espaces,
 - Du traçage des terrains de sports.

Les espaces verts et terrains de sports enherbés transférés feront l'objet d'une désignation spécifique par les communes lors du transfert de compétence.

Considérant que le SIVOM de la Communauté du Bruaysis propose aux collectivités membres, une compétence « Voirie – Balayage Mécanisé », reprise en détail ci-dessus au point 1 du Pôle technique.

Considérant que les statuts du SIVOM de la Communauté du Bruaysis, actuellement en vigueur, et notamment l'article 6 qui stipule que « les compétences optionnelles transférées ne pourront être reprises par une commune au syndicat avant l'expiration de la durée minimale d'adhésion. »

.../...

Cette durée minimale d'adhésion varie selon les compétences optionnelles transférées :

- Voirie : 7 ans

La durée minimale d'adhésion s'entend à la date d'adhésion de la commune à la compétence optionnelle au 31 décembre de l'année d'expiration de la durée minimale d'adhésion.

Considérant que les collectivités qui adhèrent à cette compétence désignent spécifiquement les voiries concernées par le balayage mécanisé.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les voiries sont préalablement définies et sont référencées afin qu'aucune confusion ne puisse interférer sur le mode de calcul de la participation.

Il indique que la contribution des communes sera répartie au nombre de kilomètres transférés affecté d'un coefficient de complexité.

Il précise que ce coefficient de complexité est celui actuellement en vigueur suite à la dernière délibération prise par le Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Bruaysis sur ce sujet.

Le Coût annuel 2023 pour chaque commune membre est repris dans le tableau annexé à la présente délibération. Il reprend l'ensemble des éléments détaillés ci-après :

- Rue
- Type de voirie
- Longueur de voirie en mètres
- Fréquence en semaine
- Nombre de passages par an
- Coefficient appliqué
- Kilomètres coefficienté
- Kilomètres non coefficienté
- Pourcentage
- Tarif annuel
- Commentaires

Il ajoute que chaque année, par courrier et au plus tard deux mois avant la date anniversaire, la commune pourra demander la modification de la fréquence de nettoyage à + ou – un niveau avec le coefficient actuel.

Chaque année, par délibération et au plus tard deux mois avant la date anniversaire, la commune pourra également demander tout retrait en justifiant la nécessité sans pour autant dépasser 5 % maximum par rapport à l'existant ou ajout de voiries à entretenir par le SIVOM.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

.../...

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 24 novembre 2022,

A l'unanimité des Membres présents (55 voix pour)

AUTORISE la complétude des délibérations d'adhésion des communes membres à la compétence « Voirie : Balayage mécanisé » du SIVOM de la Communauté du Bruaysis en précisant que les voiries transférées ont fait l'objet d'une désignation et d'une délibération par les communes selon le tableau annexé (annexe) à cette délibération pour l'année 2023

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre des délibérations, les Membres présents.

Le Vice-Président Délégué,



Jacky LEMOINE

ACTE EXÉCUTOIRE
Notifié - Publié le 13/01/2023,
Pour le Président
Le Vice-Président



SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU BRUAYSIS

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>
- informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

CS19122022

20) SERVICE INSERTION SOLIDARITE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION ET D'ECHANGE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ENTRE LE SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BRUAYISIS ET LE POLE EMPLOI PERMETTANT L'APPROCHE GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le 21 juillet dernier, les services du Département ont proposé au SIVOM une nouvelle répartition de l'activité du service insertion, intégrant un nouveau type d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA : l'accompagnement global. Cette proposition a fait l'objet d'un accord par les élus lors du comité syndical du 13 octobre dernier.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic partagé entre le conseiller Pôle Emploi et le référent social, cet accompagnement s'adresse aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non, qui rencontrent des freins sociaux à l'emploi et dont la situation nécessite une prise en charge articulée par deux professionnels de l'emploi et de l'insertion.

Il précise que, dans la mise en œuvre de cet accompagnement global, une convention RGPD doit être signée par les différentes parties afin d'encadrer l'échange de données informatisé.

Au titre de la présente convention d'application, le SIVOM s'engage à :

- ce que seul le référent social désigné du service insertion-solidarité ait accès aux informations transmises par Pôle emploi
- sécuriser la conservation des données pour limiter l'accès au référent social dédié
- ce qu'aucune donnée ne soit communiquée par lui à un tiers, y compris au sein de sa structure

Il ajoute que la convention d'application est conclue pour la durée de la convention de partenariat plus globale entre Pôle emploi et le Conseil départemental pour la mise en œuvre de l'accompagnement global.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

A l'unanimité des Membres présents (55 voix pour)

AUTORISE la signature de la convention avec le Pôle Emploi pour la mise en œuvre de l'accompagnement global par le service insertion-solidarité

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre des délibérations, les Membres présents.

La Vice-Présidente déléguée,



Annie ADANCOURT

ACTE EXÉCUTOIRE

Notifié - Publié le 10.10.2023

Pour le Président

Le Vice-Président

SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU
BRUAYISIS



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

informe qu'il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre **deux mil vingt-deux** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président**, suivant convocation faite le 13 décembre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Hervé DUQUESNE, Daniel PETIT, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Gabriel BELAMIRI, Mme Francine DURANEL, M. Patrick CONSTANCE, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Joseph BENOIT délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, MM. Maurice COFFIN, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mmes Isabelle GORACY, Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Freddy CHATELAIN, Bernard HECQUEFEUILLE délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- MM. Marc LHERBIER, Christel TROADEC délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Sébastien FOURNIER, Nicolas DESCAMPS, Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Jean-Marie CARAMIAUX, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- Mme Joelle ALLEMAN, M. Jean-Marc ROVILLAIN délégués de la Commune de **LA COMTE**
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEL délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- M. Eric EDOUARD, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Jean-Marie POHIER, Mme Angélique NAGORNIEWICZ, M. Jean-Marc WATTEL, Mme Véronique BACHELET délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, délégués de la Commune de **RUITZ**

Etaiet excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à Mme Francine DURANEL
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT donne pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- M. Bernard LUCZAK, délégué de la Commune d'HOUDAIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI

Etaiet excusés

- Mmes Véronique CLERY, Liliane GORKA, Laure BLASCZYK déléguées de la Commune d'AUCHEL
- M. Philippe BULOT délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Thierry FRAPPE délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- M. Joel KMIECZAK délégué de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Henriette FIGANIAK déléguée de la Commune de **DIVION**
- Mmes Pascaline BRIDELANCE, Elise CUVILLIER déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- M. Morgan LAMBERT délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mme Isabelle NOUHAUD, déléguée de la Commune d'**HERMIN**

Etaiet absents

- MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Emilie CAUCHOIS délégués de la Commune de **BAJUS**
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**
- M. Ludovic PAJOT, M. Philippe BOYAVAL, Mme Emilie BOMMART, M. Jean-Pierre PRUVOST, Mme Lysiane BERROYEZ, M. Fabrice MAESELE, Mme Lydie SURELLE, M. Arnaud GAMOT, Mme Laurie TOURBIER, M. Henri LAZAREK, Mme Peggy LAZAREK, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- Mme Sylvie HAREL, déléguée de la Commune de **DIVION**
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, M. Bertrand EICKMAYER délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Baptiste WATEL délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- MM. Maurice LECONTE, Lucien TRINEL, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, M. Richard MARKIEWICZ, délégués de la commune d'**HOUDAIN**
- Mme Sandrine PRUD'HOMME, déléguée de la commune de **LABUISSIÈRE**
- Mme Georgette FAIDHERBE, déléguée de la commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance